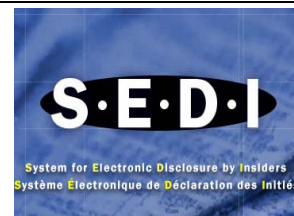


Utilisation des comptes d'initié



Qu'est-ce qu'un initié

En règle générale, « initié » réfère à un administrateur ou un dirigeant d'un émetteur assujéti ou encore d'une personne ou d'une société qui est propriétaire véritable ou dont l'emprise porte sur plus 10 % des droits rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote de cet émetteur.

Que doit déposer un initié

L'initié qui a l'obligation de déposer des déclarations d'initiés en format électronique doit créer un profil d'initié et effectuer le dépôt de déclarations d'initié en utilisant SEDI.

Le profil d'initié contient de l'information identifiant l'initié et fait état de sa relation avec un ou plusieurs émetteurs SEDI. Le profil d'initié doit contenir les renseignements à fournir selon le formulaire 55-102F1. En règle générale, l'information comprise dans le profil d'initié ne devrait pas changer en raison de modifications apportées aux titres détenus. L'initié qui est tenu de déposer un profil d'initié en format SEDI doit n'en déposer qu'un seul. La déclaration d'initié contient la description des opérations effectuées sur les titres d'un émetteur assujéti à l'égard desquels l'initié doit déposer une déclaration. Celle-ci doit contenir les renseignements à fournir selon le formulaire 55-102F2.

Une fois que l'exploitant de SEDI active votre compte d'utilisateur, vous pouvez créer un profil d'initié.

Pourquoi déposer une déclaration d'initié

Vous êtes tenu de déposer une déclaration d'initié parce que vous devez, en tant qu'initié à l'égard d'un émetteur assujéti (autre qu'un organisme de placement collectif) dans un ou plusieurs territoires du Canada, révéler tout droit de propriété effective direct ou indirect ou toute emprise que vous avez sur des titres de cet émetteur, tant au moment où vous devenez un initié que par suite d'une modification apportée à votre droit de propriété effective direct ou indirect ou à votre emprise relativement aux titres de l'émetteur assujéti.

Quand dois-je déposer une déclaration initiale en format SEDI

En tant qu'initié, vous devez déposer une déclaration d'initié initiale dans les 10 jours suivant la date à laquelle vous êtes devenu un initié si vous détenez des titres de l'émetteur. La déclaration d'initié initiale doit faire état de votre droit de propriété effective direct ou indirect sur les titres de l'émetteur à la date à laquelle vous êtes devenu un initié ou de l'emprise que vous avez sur ceux-ci à cette même date.

Quels renseignements dois-je fournir dans mon profil d'initié

Il vous faut fournir les renseignements suivants :

- votre nom complet (si vous êtes une personne physique);
- votre nom de société (si vous êtes une personne morale);
- le nom complet de la personne physique vous représentant (si vous êtes une personne morale);
- l'adresse de votre résidence (si vous êtes une personne morale, l'adresse d'affaires de votre représentant) :
 - - le numéro, la rue, etc.,
 - - la municipalité,
 - - la province, le territoire ou l'État;
- le code postal (en Amérique du Nord);
- le pays de résidence;
- le numéro de téléphone de jour;
- la question et la réponse confidentielles (voir le prochain paragraphe);
- la date à laquelle vous êtes devenu un initié à l'égard de l'émetteur SEDI (si vous n'avez pas encore déposé de déclaration relativement à cet émetteur) ou la date du solde d'ouverture (si vous avez déjà déposé une déclaration à l'égard de cet émetteur) (voir le prochain paragraphe). Si vous étiez un initié **avant le 9 juin 2003** (effectuant un dépôt en format papier), vous devez entrer la date de votre dernier dépôt en format papier. Si vous l'êtes devenu **depuis le 9 juin 2003**, vous entrez la date à laquelle vous êtes devenu un initié de l'émetteur. La date du solde d'ouverture sera celle à laquelle tous les soldes d'ouverture pour cet émetteur seront établis. Elle doit être antérieure à celle de toute opération à déclarer dans SEDI à l'égard de cet émetteur;
- votre relation avec l'émetteur;
- les porteurs inscrits (le cas échéant);
- la date à laquelle vous avez cessé d'être un initié (le cas échéant).

Pour la question et la réponse confidentielles, choisissez une question dont vous êtes le seul à connaître la réponse, par exemple « Quel est votre film préféré? », plutôt que « Quelle est la couleur du ciel? ». Vous devez également fournir la réponse à la question. Le personnel du service d'assistance des ACVM de SEDI vous posera cette question si vous oubliez votre mot de passe afin de vérifier votre identité.

Comment puis-je créer un profil d'initié dans SEDI

Une fois que l'exploitant de SEDI a activé votre compte d'utilisateur, vous pouvez créer votre profil d'initié :

Nota : Un initié doit avoir un seul profil.

1. À partir de la Page d'accueil de l'initié, cliquez sur **Créer un profil d'initié**.
2. Entrez vos renseignements personnels ou, si vous êtes déjà inscrit à titre d'utilisateur, cliquez sur **Copier vos renseignements** pour copier les renseignements que vous avez donnés en créant votre compte d'utilisateur de SEDI (répétition des renseignements), OU
3. Si l'initié est une société, cliquez sur **Entrer les renseignements sur la société**. Entrez les renseignements sur la société dans les champs prévus à cette fin.
4. Cliquez sur le bouton radio correspondant à la langue de correspondance de votre choix.
5. Entrez une question dont vous seul savez la réponse dans le champ **Question confidentielle**.
6. Entrez la réponse à la question dans le champ **Réponse à la question confidentielle** et cliquez sur **Suivant**.
7. Vous passerez à l'écran **Créer un profil d'initié – Ajouter un émetteur au profil d'initié**. Recherchez un émetteur à ajouter à votre profil à l'aide d'une des options suivantes :
 - Option 1 – Entrez le numéro de profil SEDAR dans le champ **Numéro d'émetteur**.
 - Option 2 – Entrez le nom de l'émetteur dans le champ **Dénomination de l'émetteur**.
8. Cliquez sur **Rechercher** et vous passerez à l'écran **Créer un profil d'initié – Afficher les résultats de la recherche relative aux émetteurs**. Cliquez sur le bouton radio correspondant à votre émetteur et cliquez sur **Suivant**.
9. Vous passerez à l'écran **Créer un profil d'initié – Entrer des renseignements sur la relation de l'initié avec l'émetteur**. Choisissez un type de relation dans la liste déroulante du champ **Relation de l'initié avec l'émetteur**. Précisez la date à laquelle l'initié est devenu un initié de l'émetteur **OU** la date du solde d'ouverture dans le champ prévu à cette fin. Si vous étiez un initié **avant le 9 juin 2003** (effectuant un dépôt en format papier), vous devez entrer la date de votre dernier dépôt en format papier. Si vous êtes devenu un initié **depuis le 9 juin 2003**, vous entrez la date à laquelle vous êtes devenu un initié de l'émetteur. Choisissez le mois et le jour dans les zones de liste déroulante des champs **Date où l'initié est devenu initié à l'égard de cet émetteur**. Entrez les quatre chiffres de l'année. Choisissez le mois et le jour dans les zones de liste déroulante des champs **Date du solde d'ouverture**. Entrez les quatre chiffres de l'année.
10. Cliquez sur **Suivant**, vérifiez si la liste des émetteurs est conforme et cliquez sur **Suivant**, puis sur **Attester**. Examinez soigneusement les renseignements relatifs à l'attestation et cliquez sur **Accepter**.
11. Prenez note de votre numéro d'initié et de votre clé d'accès sensible à la casse, qui apparaissent à l'écran, avant de changer de page puisque vous perdrez les renseignements affichés. Cliquez sur **Suivant**.

Que se passe-t-il après la création d'un compte de profil d'initié

Une fois que vous avez créé un profil d'initié, une lettre est envoyée à votre adresse personnelle ou à l'adresse de l'entreprise si l'initié est une société. La lettre confirme que vous avez créé un profil d'initié et comprend votre numéro et votre clé d'accès d'initié.

Une fois entré dans le système, vous passerez à l'écran *Activités relatives aux initiés*, à partir duquel vous pouvez modifier le profil d'initié ou déposer et modifier des déclarations d'initiés.

Comment puis-je établir un lien entre mon compte et un profil d'initié existant

Si un profil d'initié a déjà été créé pour vous, vous pouvez établir un lien entre votre code d'utilisateur de SEDI (et votre mot de passe) et ce profil.

Pour établir un lien entre votre compte et un profil d'initié existant, suivez les étapes ci-dessous :

1. Cliquez sur **Établir un lien entre votre code d'utilisateur de SEDI et votre profil**.
2. Recherchez votre profil d'initié à l'aide d'une des options suivantes :
 - Option 1 – Entrez le numéro d'initié dans le champ **Numéro d'initié**.
 - Option 2 – Entrez le nom de famille et les prénoms de l'initié dans les champs Nom de famille et Prénoms de l'initié.
3. Cliquez sur **Rechercher**, puis sur le bouton radio correspondant au profil d'initié que vous voulez mettre en lien avec votre code d'utilisateur de SEDI.
4. SEDI vous demandera d'entrer votre clé d'accès d'initié sensible à la casse.
5. Cliquez sur **Suivant** et vous passerez à l'écran *Activités relatives aux initiés*, à partir duquel vous pouvez modifier votre profil d'initié ou déposer et modifier des déclarations d'initié.

Que faire si je suis un initié à l'égard de plusieurs sociétés

Vous devez déposer qu'un seul profil et indiquer le nom de toutes les sociétés à l'égard desquelles vous êtes un initié. Dans le cas où vous ne faites pas vos dépôts vous-même, nous vous recommandons quand même d'utiliser qu'un seul profil. Si vous faites appel à plusieurs agents, il faut vous assurer qu'un seul profil d'initié est créé en votre nom. Il convient de ne confier la création de votre profil qu'à un seul agent et de donner ensuite votre clé d'accès aux autres agents.

Que faire si les renseignements que j'ai fournis dans mon profil d'initié changent

Vous devez modifier votre profil dans SEDI, soit dans les 10 jours suivant la modification de votre nom ou de vos relations avec un émetteur SEDI ou la date à laquelle vous cessez d'être un initié à l'égard d'un émetteur SEDI, soit au moment du dépôt de la prochaine déclaration pour les autres changements.

Comment puis-je modifier un profil d'initié

S'il survient des changements à vos renseignements personnels ou à vos relations avec des émetteurs, il vous faudra peut-être modifier votre profil d'initié. Vous pouvez modifier les détails d'un profil d'initié en tout temps pendant une session dans SEDI.

Pour modifier votre profil d'initié, suivez les étapes ci-dessous :

1. Cliquez sur **Profil d'initié** dans la barre de navigation du coin supérieur droit. Vous passerez à l'écran **Introduction aux activités relatives au profil d'initié (formulaire 55-102F1)**.
2. Cliquez sur **Modifier un profil d'initié** dans la barre de navigation de gauche et choisissez l'une des options suivantes :
 - Option 1 – Modifier les renseignements sur l'initié.
 - Option 2 – Ajouter ou modifier des renseignements sur l'émetteur.

Que faire si un émetteur SEDI que je dois ajouter à mon profil ne se trouve pas dans la base de données

Demandez à l'émetteur s'il a déposé son supplément de profil dans SEDI. S'il ne l'a pas encore fait, peut-être manque-t-il à l'exigence de déclaration, auquel cas vous ne serez pas en mesure de déposer de déclaration d'initié à l'égard des titres de cet émetteur dans SEDI. Invitez-le à déposer son supplément de profil afin que vous puissiez compléter votre profil d'initié. Vous pouvez également en aviser dès que possible l'autorité en valeurs mobilières intéressée.

Si le délai de dépôt d'une déclaration est échu et que vous n'êtes pas en mesure de la déposer dans SEDI parce que l'émetteur n'a pas déposé son supplément de profil, vous pouvez la déposer en format papier (*formulaire 55-102F6*) sous le régime de la dispense pour difficultés temporaires. Vous aurez toutefois à la redéposer dans SEDI dès que vous aurez connaissance du fait que l'émetteur a déposé son supplément de profil. Reportez-vous à l'article 4.1 de la Norme canadienne 55-102.

Dois-je indiquer le nom du courtier ou du dépositaire comme porteur inscrit des titres si je suis propriétaire direct

Non. Pour les besoins des déclarations d'initiés, on désigne par le terme « porteur inscrit » l'entité par l'entremise de laquelle vous détenez des titres en propriété véritable. Il peut s'agir d'un REER, d'une société en commandite, d'une fiducie familiale ou encore de la personne morale ou physique qui possède les titres sur lesquels vous exercez le contrôle. Les titres détenus en propriété véritable directe par l'intermédiaire d'un prête-nom, comme un courtier ou un dépositaire qui exploite un système de gestion en compte (p. ex., CDS), sont réputés détenus directement. Reportez-vous aux rubriques 14 du formulaire 55-102F1 et 6 du formulaire 55-102F2.

Dans quelles circonstances dois-je indiquer les porteurs inscrits

Lorsque vous créez un profil ou déposez une déclaration d'initié, SEDI vous demandera d'indiquer la nature de l'emprise que vous (ou l'initié si vous êtes un agent de dépôt) avez sur les titres.

Vous pouvez détenir des titres de trois façons :

- a) vous pouvez les détenir **directement**, par exemple dans un compte à votre nom tenu par un courtier;
- b) vous pouvez les détenir **indirectement**, par exemple si vous détenez en propriété véritable des actions ordinaires de la Société X, mais que le propriétaire inscrit est une autre entité, comme une société en commandite, un REER ou une fiducie familiale;
- c) vous pouvez en exercer le **contrôle**. Vous exercez le contrôle sur des titres si vous avez ou partagez les prérogatives suivantes, que ce soit directement ou indirectement, en vertu d'un contrat, d'un arrangement, d'une entente, d'une relation ou autrement, le droit de vote ou le pouvoir de négocier les titres. Vous pouvez notamment exercer le contrôle en vertu d'une procuration, d'une autorisation de négocier limitée ou d'une entente de gestion. Admettons par exemple que vous créez pour vos enfants une fiducie qui détient des titres de la Société X. Étant donné votre relation avec vos enfants mineurs, vous devez déclarer leur participation, car vous pourriez leur conseiller d'acheter ou de vendre ces titres. Vous avez une obligation similaire si votre conjoint ou conjointe possède des titres sur lesquels vous exercez le contrôle.

Si le type d'emprise est **Propriété indirecte** ou **Contrôle**, SEDI vous exigera d'ajouter le nom du porteur à la liste de porteur inscrit. On désigne par le terme « porteur inscrit » l'entité par l'entremise de laquelle vous détenez des titres en propriété véritable. Il peut s'agir d'un REER, d'une société en commandite, d'une fiducie familiale ou encore de la personne morale ou physique qui détient les titres sur lesquels vous exercez le contrôle.

Quelle date dois-je indiquer : la date du solde d'ouverture ou celle à laquelle je suis devenu un initié

Dans le cas où vous n'avez jamais déposé de déclaration à l'égard de l'émetteur, indiquez la date à laquelle vous êtes devenu un initié de cet émetteur.

Dans le cas où vous avez déjà déposé une déclaration à l'égard de l'émetteur, indiquez la date du solde d'ouverture. Si vous étiez un initié **avant le 9 juin 2003** (effectuant un dépôt en format papier), vous devez entrer la date de votre dernier dépôt en format papier. Si vous l'êtes devenu **depuis le 9 juin 2003**, vous entrez la date à laquelle vous êtes devenu un initié de l'émetteur. Cette date sera celle à laquelle tous les soldes d'ouverture pour cet émetteur seront établis. Elle doit être antérieure à celle de toute opération à déclarer dans SEDI à l'égard de cet émetteur.